

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON 1^{er} juin 2015 – 17 h 30**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; M. Jacques HUGON, 1^{er} adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2^e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absents excusés : Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Marc GOURDON

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2015**
- **Acquisition de terrains à Pénens**

Le maire informe le conseil des échanges entre la commune et la famille Rouverand relatifs à l'acquisition, par la commune, de parcelles leur appartenant.

Il s'agit d'une part de la parcelle D.649 à Pénens-Bas d'une contenance de 3 a 62 ca afin d'y réaliser un parking pour ce hameau et d'autre part d'une partie de la parcelle D.573 (surface totale de 8 a 02 ca) de manière à régulariser la situation de la terrasse attenante au logement communal et d'envisager la création d'un parking le long de la voie communale à Pénens-Haut.

Après négociations, les propriétaires acceptent le prix de vente des parcelles susmentionnées à 10 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire :

- à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition pour un montant de 10 000.00 € hors frais de géomètre et notariés
- à faire appel à un géomètre afin d'établir un document d'arpentage pour la division de la parcelle D. 573
- de solliciter l'étude de Maître VIDAL à La Grand 'Combe pour établir l'acte de vente.

- **Contrat territorial**

Suite aux élections départementales de mars dernier, la nouvelle assemblée départementale a défini les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats territoriaux.

Un nouveau calendrier a été mis en place, les fiches-projets doivent être transmises au Conseil Départemental avant le 28/08/15.

Une permanence *mission d'appui aux projets* est organisée par le Conseil Départemental en mairie du Pont de Montvert le 19 juin prochain.

Le maire rappelle les projets communaux qui font l'objet de fiches-projets :

- Aménagement de la mairie
- AEP : alimentation AEP hameau du Salson
- AEP : stérilisation eau distribuée
- Aménagement Préau de l'école
- Logement social au Géripon (Type T4)
- Aménagement du hameau de Pénens-Bas
- Réfection voirie 2016

- Réfection voirie 2017
- Réparation voie communale et hameau du Salson
- Moulin du Salson

En cas de co-financement avec l'Etat, le taux de subvention global peut aller jusqu'à 80 % ; sans co-financement avec l'Etat, le taux maximal de subvention global est de 70 % du montant total HT.

- **Délibération modificative – Budget annexe service public eau**

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers	200.00 €	
D 706129 : redevance. modernisation réseaux de collecte		200.00 €

Adopté à l'unanimité.

- **Réhabilitation et extension des locaux de la mairie**

Trois forages ont été effectués par ALPHASOL pour déterminer la position du toit du rocher à l'emplacement où est projetée l'extension des locaux de la mairie.

Les profondeurs mesurées sont de 1m50, 2m90 et 3m, profondeurs qui confortent le projet d'extension.

- **Réparations dégâts suite aux inondations d'octobre dernier**

- **Au hameau du Salson**

L'épisode cévenol des 09 et 12 octobre 2014 a causé des dégâts sur la voirie et les ouvrages communaux. Aujourd'hui, il convient de procéder en urgence à des travaux de réparation au hameau du Salson.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour procéder à ces travaux qui consistent en la réparation d'un mur de soutènement, la réfection d'une buse et la création d'une calade sur le chemin de petite randonnée du Ravin de l'Enfer.

L'offre économiquement et techniquement la mieux disante est présentée par la S.A.R.L. S et B pour un montant de 23 989.20 € HT.

Le maire présente le plan de financement suivant :

<i>Subvention ETAT</i>	<i>45 %</i>	<i>10 795.14€</i>
<i>Subvention REGION LR</i>	<i>12 %</i>	<i>2 878.70 €</i>
<i>Subvention DEPARTEMENT</i>	<i>10 %</i>	<i>2 398.92 €</i>
<i>Subvention P.N.C</i>	<i>12.50 %</i>	<i>3000.00 €</i>
TOTAL subventions	79.50 %	19 072.76 €
Autofinancement	20.50 %	4 916.44 €
TOTAL coût travaux HT	100 %	23 989.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir la S.A.R.L. S et B afin d'effectuer lesdits travaux, autorise le maire à signer le devis d'un montant de 23 989.20 € HT et à demander à l'entreprise une intervention rapide pour rendre le PR à nouveau praticable.

- Valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes ; les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Départemental de la Lozère ont déjà été faites pour l'ensemble des réparations à réaliser sur la commune suite aux intempéries d'automne dernier.

➤ Il convient de procéder en urgence à des travaux de réparation **aux lieux-dits La Felgeadette et Les Maresques.**

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour procéder à ces travaux qui consistent en la réfection du passage busé à la Felgeadette et en la réfection partielle de la piste des Maresques ainsi que le curage de la tête de buse.

L'offre économiquement et techniquement la mieux disante est présentée par la S.A.R.L. ROUVIERE Francis.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la S.A.R.L. ROUVIERE Francis et autorise le maire à signer le devis d'un montant de 4008.00 € HT.

- **Enfouissement réseaux Pénens Bas** : une réunion sur site s'est tenue le 13 mai avec le SDEE, Lozère Ingénierie (Conseil Départemental) et la commune. ORANGE n'était pas présent mais a fourni un devis pour le câblage.

- **Moulin du Salson** : une visite du site a été organisée par la mairie le 13 mai dernier où étaient présents Muriel, Marie-Christine, Marcus, Jacques et Alain, Mme DARNAS (Conseil Départemental Lozère), Mme BOUCHARD-SEGUIN (P.N.C), M. GELY (Fondation du Patrimoine).

La mairie a sollicité le service local des Domaines afin de procéder à l'évaluation du moulin en vue de son acquisition. Ledit service n'assure plus d'expertise pour des acquisitions inférieures à 75 000 € HT.

Le P.N.C estime à 40 000 € HT le coût des travaux à faire en priorité pour sécuriser le bâti.

Le conseil échange sur l'accessibilité au site pour les travaux mais également pour intervention des services de secours.

Muriel de Gaudemont-Landais propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine (50.00 € cotisation 2015). A l'unanimité, le conseil approuve cette adhésion.

- **P.L.U.** : Le maire rappelle au conseil l'obligation d'activer la procédure d'élaboration du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal avant la fin de l'année 2015 sous peine de caducité de l'actuel P.O.S.

A cet effet, et dans l'hypothèse d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.), une réunion s'est tenue le mercredi 27 mai en mairie de St Frézal de Ventalon où étaient présents le maire, J. HUGON ainsi que Mme MARY (DDT urbanisme habitat), MM. GARNIER et DESSOLIERS (P.N.C), MM. REYDON et LECAT, maires de Vialas et de Saint Andéol de Clerguemort, Mme NUNGE, adjointe au maire de St Andéol.

Le maire précise que les communes de St Andéol de Clerguemort, de St Maurice de Ventalon et de Vialas souhaitent élaborer leur P.L.U. ou P.L.U.i.

Le conseil communautaire de la C.C.C.M.L. est d'accord sur le principe d'un P.L.U.i. ; cela nécessiterait la reconversion des P.L.U. des communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert.

Le conseil s'interroge sur les éventuels risques du transfert de compétence à la C.C.C.M.L. pour l'élaboration du P.L.U.i ; le maire précise que les conditions de collaboration communes – C.C.C. M.L.

seront préalablement débattues en conseils municipaux et communautaires ; il n'est pas envisageable que la commune perde sa maîtrise communale en matière de développement urbanistique.

- **Demi-tour des Abris :** un expert désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes a convoqué la mairie, les entreprises, le S.D.E.E. et leurs avocats respectifs le 29 mai dernier sur les lieux du litige. La D.D.T. était absente (se déclare non responsable et se réfère à une jurisprudence de janvier 1994).

Des sondages vont être réalisés puis modélisation et simulation informatique.

- **Terres agricoles du Salson**

Une rencontre a eu lieu le 27 avril dernier entre MM. J-P. ALLIER, C. LECAT, A. VENTURA et un représentant de la SAFER afin que les terres et la bergerie du Salson restent à vocation agricole ; projet de mise en place d'une réserve foncière par la C.C.C.M..L. pendant 3 ans.

En parallèle, les porteurs de projet HUGUES-ROUSSEL font une nouvelle proposition d'acquisition de la bergerie auprès des propriétaires-vendeurs.

- **Ecole :**

La commune a soumis auprès de la Direction Académique de Florac le Projet Educatif Territorial qui regroupe, à compter de la rentrée 2015, les activités périscolaires de 13h30 à 16h30 le jeudi après-midi.

Mme Elisabeth MARTZ-HAUPAIS termine son contrat fin août 2015 et ne souhaite pas le reconduire.

Un poste d'aide maternel(le) d'école sera à pourvoir à la rentrée prochaine.

Le maire propose la constitution d'une commission pour travailler sur la fiche de poste, étudier les candidatures, préparer les entretiens, en collaboration avec les instituteurs.

Jacques HUGON, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Anne-Marie DIDIER et Solène RENARD sont volontaires pour être membres de la commission.

- **Internet**

Depuis le 12 mai 2015, la partie ouest de la commune est éligible à l'ADSL haut débit par le réseau filaire ORANGE. Le nœud de raccordement (NRA) est situé à l'ancienne gare.

L'arrêt du réseau hertzien développé par le Pays des Cévennes sera effectif à compter du 23 juillet 2015 ; une aide financière de 200.00 € sera proposée aux anciens abonnés au réseau hertzien pour l'achat et l'installation d'un kit satellite.

- **Régularisation des captages A.E.P.**

L'ensemble des captages d'alimentation en eau potable a été visité par l'hydrogéologue agréé, M. PAPPALARDO, le 24 avril dernier avec des représentants de la SAFER, d'AQUA SERVICES et de la mairie.

Une étude hydrogéologique a été réalisée par M. LAUGIER pour définir l'origine des eaux captées à la source de Peyre Brune.

- **Le logement communal du Géripon** est vacant depuis le 1^{er} avril 2015.

- Le maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 de 6500.00 € à l'ASA de DFCI du Canton du Pont de Montvert.

Le maire étant vice-président de l'ASA de DFCI du Canton du Pont de Montvert ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

- **Délégation de signature** : Lors de la constitution du nouveau conseil municipal en mars 2014, le maire a notifié auprès du comptable public les formulaires d'accréditation de délégataires de l'ordonnateur pour autoriser les trois adjoints à signer les pièces de dépenses et de recettes, conformément au décret du 07 novembre 2012.

A l'autorisation de signatures des pièces de dépenses et de recettes, il convient d'ajouter l'autorisation de signer les pièces justificatives de paiement telles que les attestations d'heures complémentaires/supplémentaires des agents ou de remboursement de frais aux agents et élus (indemnités kilométriques, repas, etc...) ainsi que les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

- **Demande de subvention à l'association Promotion de Saint Andéol de Clerguemort**

Le conseil a débattu sur les actions de l'association Promotion de Saint Andéol de Clerguemort qui consistent en la défense des intérêts des propriétaires des vallées de St Andéol et de St Frézal, notamment contre les intrusions dans les propriétés (cueillette de champignons, châtaignes, etc...).

A 8 voix contre 1 et 1 abstention, le conseil décide de ne pas verser de subvention à l'association susmentionnée.

- **Demande aide financière de M. PERRET** suite à la reconstruction d'un mur de soutènement, sur sa propriété au lieu-dit Le Paumier, qui longe la route départementale n°29.

Ce mur s'est effondré lors des intempéries d'automne dernier.

Même si la commune a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle, elle ne peut pour autant aider financièrement un particulier dans la reconstruction des dégâts occasionnés par les intempéries.

Le conseil propose d'adresser un courrier à M. Perret et de l'encourager à solliciter une aide auprès de son assureur au titre de la garantie responsabilité civile, auprès du P.N.C ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

- **M. SOULIER, propriétaire à l'ancienne gare** demande s'il serait possible d'enlever les gravats amassés en tas devant la barrière du CFD.

A cela, en amont et sous le CFD, une buse est bouchée ; cela risque, à terme, de déporter les pluies sur la voie ferrée.

Marc Gourdon rappelle également qu'une autre buse est bouchée sur la RD 29 entre l'intersection VC menant à Vimbouches et VC menant à Cessenades.

Le conseil propose de faire intervenir l'équipe technique communale.

- Céline Mathieu rappelle la demande de **pose d'un panneau de signalisation *Attention enfants ralentir*** au hameau de Conchès.

- Une **commission chemins de randonnée** se réunit le mercredi 24 juin prochain pour établir un inventaire des problèmes rencontrés sur les sentiers (entretien, arbres couchés, effondrement, etc...) et définir les moyens pour y remédier.

- La commune a adressé un courrier à la Fédération Départementale des Chasseurs et du Parc National des Cévennes pour savoir quelles sont les aides financières sur lesquelles la commune et les particuliers peuvent compter pour réparer les dégâts causés par la prolifération de sangliers (pierres sur la chaussée, sentiers labourés, bancels retournés...).

Marie-Christine Lieber a rencontré le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs qui l'a informée

de possibles aides pour les particuliers ainsi que les collectivités (se renseigner auprès des chasseurs locaux).

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 00.